

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté

portant composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu les représentants des chefs d'établissements d'enseignement agricole privés désignés par les fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organismes responsables d'établissements d'enseignements agricoles privés mentionnés à l'article L. 813-4 du code rural et de la pêche maritime ;

Arrête :

Article 1

La composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime est fixée ainsi qu'il suit :

- Madame la secrétaire générale du ministère chargé de l'agriculture ou son représentant ;
- Madame la directrice générale de l'enseignement et de la recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

A. Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Madame Nadine RICHARD-PEJUS, adjointe au chef du service des ressources humaines (SRH) ;
- Monsieur Laurent BELLEGUIC, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Madame Isabel DE FRANCQUEVILLE, sous-directrice des établissements, des dotations et de compétences (DGER) ;
- Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Aurélie TIGER, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;

Représentants suppléants

- Madame Sevrine JACOBS, cheffe du bureau de l'enseignement privé (DGER) ;
- Madame Barbara MERZOUG, adjointe à la cheffe du bureau de l'enseignement privé (DGER) ;
- Monsieur Etienne DELMOTTE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Julie BOURRIOT, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;

- Madame Isabelle GAILLOT, référente au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Monsieur Bernard VEYRAC, référent au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH).

B. Représentants des organisations syndicales

Représentants titulaires

Madame Christelle CHAUVEAU DE BLANES	FEP-CFDT
Monsieur Jean-Christophe LEBLANC	FEP-CFDT
Monsieur Laurent LEMARCHANT	FEP-CFDT
Monsieur Jean-Michel SEROT	FEP-CFDT
Madame Valérie QUEFFELEC-MASSEBOEUF	FEP-CFDT
Madame Pascal LEGUEIL	FEP-CFDT
Monsieur Christophe DUCROHET	SNEC-SNEPL-CFTC
Madame Severine COLLE-FEKAJ	SPELC

Représentants suppléants

Madame Odile LETOURNEUR	FEP-CFDT
Monsieur Christophe MAUMY	FEP-CFDT
Madame Virginie DEMARET	FEP-CFDT
Monsieur Laurent JACQUOT	FEP-CFDT
Madame Cécile RUIZ	FEP-CFDT
Madame Marcelle PRIGENT	FEP CFDT
Monsieur Stéphane PRUDET	SNEC-SNEPL-CFTC
Madame Carole COTTON LOCQUET	SPELC

Article 2

Les représentants des chefs d'établissements de l'enseignement agricole privé relevant de l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime mentionnés au e de l'article 55 du décret n° 89-406 susvisé sont désignés comme suit :

Représentants titulaires

- Madame Elisabeth HARDY
- Monsieur David MEUNIER
- Monsieur Laurent CHANTRE
- Madame Béatrice AUBREE
- Monsieur Georges FORNER

Représentants suppléants

- Monsieur Dominique GUYOT
- Monsieur Laurent CARLES
- Monsieur Thierry CRESIN

Article 3

L'arrêté du 16 mars 2020 fixant la composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **01 DEC. 2020**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,


L'adjoint au sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Cédric MONTESINOS